



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 018-211801790-20230930-2023_025-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-025

L'an deux mil vingt-trois, le trente septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : 22 septembre 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Nathalie RIOU

Absents excusés :

Céline HENG qui sonne pouvoir à Philippe DUBOIS

Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Nathalie RIOU

Bernard ROUSSEAU qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Tarifs 2024 concessions
cases columbarium
caves urnes – Jardin du souvenir

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concessions dans le cimetière communal pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs suivants :

* concession	30 ans	170.00 €
	50 ans	283.00 €
* columbarium	30 ans	978.00 €
* cavurne : 30 ans		732.00 €
* Jardin du souvenir :		taxe de 111.00 €

Les mêmes tarifs sont appliqués lors du renouvellement des concessions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 02/10/2023

